

TEXTE DES PROJETS DE RÉSOLUTIONS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2026

Première résolution

Approbation des comptes de l'exercice clos

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils ont été présentés, se soldant par un déficit de **(43 251) euros**, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports. En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Elle décharge également le commissaire aux comptes de sa mission durant l'exercice clos le 31 décembre 2025. En application de l'article 223 *quater* du code général des impôts, l'assemblée générale prend acte, par ailleurs, que les comptes ne prennent en charge aucune dépense non déductible fiscalement au titre de l'article 39-4 du même code.

Deuxième résolution

Affectation du résultat de l'exercice clos

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter le déficit de l'exercice, soit la somme de - **43 251 euros**, au poste « report à nouveau » pour un montant de - **43 251 euros**, dont le solde passerait ainsi de 36 531 euros à - **6 720 euros**.

L'assemblée générale constate qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Troisième résolution

Vote sur le rapport visé à l'article L. 225-38 du Code de commerce

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, en approuve les termes.

Quatrième résolution

Nomination d'une nouvelle administratrice

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, nomme Madame **Marion CARRÉ** en qualité d'administratrice de la société, pour une période de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2029. Madame Marion CARRÉ a fait savoir qu'elle acceptait ce mandat et qu'elle n'exerçait aucune fonction et n'était frappée d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Cinquième résolution

Formalités

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

AG 26 Doc4

SOCIÉTÉ DES LECTEURS DU MONDE

Société anonyme au capital de 2 523 655,97 euros
Siège social : 67/69, avenue Pierre Mendès-France, 75013 Paris
333 749 786 R.C.S PARIS

DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

NOM et PRÉNOM (en majuscules) :

Numéro d'actionnaire :

prie la Société des lecteurs du *Monde*, 67-69, avenue Pierre Mendès-France, 75013 Paris, conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, de lui faire parvenir, en vue de l'**assemblée générale ordinaire du vendredi 19 Juin 2026**, les documents et renseignements visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit article. Toute demande doit parvenir à la Société des lecteurs au plus tard le cinquième jour avant la réunion.

Fait à le 2026

Signature :

N.B. - En vertu de l'alinéa 3 de l'article R. 225-88 du Code de commerce, les actionnaires peuvent, s'ils le désirent, par une demande unique, obtenir de la Société l'envoi des documents précités à l'occasion de chacune des assemblées générales ultérieures.

VOS QUESTIONS

Cher(e) actionnaire,

La Société des lecteurs du *Monde* reste à votre écoute, n'hésitez pas à poser vos questions soit par courriel à l'adresse : sdl@lemonde.fr soit par courrier à l'attention de la Société des lecteurs du *Monde* – 67-69, avenue Pierre Mendès-France – 75013 Paris

Les réponses vous seront apportées lors de l'assemblée générale du 19 Juin 2026

Afin de nous permettre de mieux communiquer avec vous pour tout ce qui concerne votre société et de pouvoir vous inviter à certains de nos événements (adresse e-mail indispensable), merci de compléter la mise à jour de vos coordonnées ci-après

MISE À JOUR DE VOS COORDONNÉES

NOM et PRÉNOM (en majuscules) :

Numéro d'actionnaire :

Adresse postale :

Adresse e-mail :

Numéro de téléphone :

Rappel : notre fichier n'est exploité que par la Société des lecteurs du Monde.